Organisation mondiale de la Santé

SOIXANTE-DIXIÈME ASSEMBLÉE MONDIALE DE LA SANTÉ **A70/26 Rev.1 Add.2**
Point 14.2 de l'ordre du jour **26 mai 2017**

Incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées à l'Assemblée de la Santé pour adoption

Résolution :	Action mondiale pour lutter contre les vecteurs
A.	**Lien avec le programme général de travail et le budget programme**
1.	**Réalisation(s) définie(s) dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et produit(s) défini(s) dans le budget programme 2016-2017 auxquels cette résolution contribuera si elle est adoptée.** **Réalisation(s) définie(s) dans le douzième programme général de travail, 2014-2019 :** Élargissement de l'accès au traitement antipaludique de première intention pour les cas confirmés de paludisme ; Élargissement et maintien de l'accès aux médicaments essentiels contre les maladies tropicales négligées ; Amélioration de la coordination intersectorielle des politiques pour agir sur les déterminants sociaux de la santé ; Réduction des menaces environnementales qui pèsent sur la santé ; Tous les pays disposent de politiques, stratégies et plans nationaux complets qui ont été actualisés au cours des cinq dernières années ; Les politiques, les financements et les ressources humaines nécessaires sont disponibles pour améliorer l'accès à des services de santé intégrés, centrés sur la personne ; L'accès à des médicaments et des technologies sanitaires sûrs, efficaces et de qualité est amélioré et ceux-ci sont utilisés de façon plus rationnelle ; Tous les pays ont, pour l'ensemble des risques, les principales capacités d'alerte et d'intervention requises à titre minimum par le Règlement sanitaire international (2005) ; Tous les pays ont amélioré leur capacité de renforcer leur résilience et d'acquérir une préparation appropriée afin d'intervenir de façon rapide, prévisible et efficace en cas d'épidémie ou de pandémie de grande ampleur ; Les pays ont la capacité de gérer les risques de santé publique associés aux urgences ; Une plus grande cohérence de l'action sanitaire mondiale, l'OMS jouant un rôle de chef de file permettant aux nombreux acteurs différents de contribuer activement et efficacement à la santé de tous les peuples.

Produit(s) défini(s) dans le budget programme 2016-2017 :

Produit 1.3.1. Capacité donnée aux pays d'appliquer des plans stratégiques de lutte antipaludique fondés sur des bases factuelles, en mettant l'accent sur la couverture effective par les interventions de lutte antivectorielle, les tests diagnostiques et le traitement ainsi que le suivi et la surveillance de l'efficacité thérapeutique et de la résistance aux insecticides à travers un renforcement des moyens de réduire le paludisme ;

Produit 1.3.2. Mise à jour des recommandations politiques et des lignes directrices stratégiques et techniques relatives à la lutte antivectorielle, aux tests de diagnostic, au traitement antipaludique, à la prise en charge intégrée des affections fébriles, à la surveillance, à la détection des épidémies et à la riposte pour accélérer la réduction du paludisme et son élimination ;

Produit 1.4.1. Mesures prises pour faciliter la mise en œuvre et le suivi de la feuille de route de l'OMS sur les maladies tropicales négligées ;

Produit 1.4.2. Lignes directrices techniques fondées sur des bases factuelles et appui technique visant à faciliter la mise en œuvre et le suivi des interventions de lutte contre les maladies tropicales négligées ;

Produit 1.4.3. Élaboration de nouvelles solutions, connaissances et stratégies de mise en œuvre répondant aux besoins des pays d'endémie grâce au renforcement de la recherche et de la formation.

2. En quoi l'examen du projet de résolution se justifie-t-il s'il n'y a pas de lien avec les résultats prévus dans le douzième programme général de travail, 2014-2019, et dans le budget programme 2016-2017 ?

Sans objet

3. Délais estimatifs (en nombre d'années ou de mois) pour la mise en œuvre de toutes prestations supplémentaires.

13 ans et 6 mois. La période stratégique s'étend de juillet 2017 à décembre 2030 pour s'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

B. Incidences budgétaires

1. Estimation du coût total de l'application de la résolution, si elle est adoptée, en millions de US $:

US $53,18 millions (personnel : US $29,34 millions ; activités : US $23,84 millions)

Total pour 2017-2030, en millions de US $:

Niveau	Personnel	Activités	Total
Pays, interpays, régional	22,03	17,22	39,25
Mondial	7,31	6,62	13,93
Total	**29,34**	**23,84**	**53,18**

2.a Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors de l'exercice en cours, en millions de US $:

US $1,00 million (personnel : US $0,55 million ; activités : US $0,45 million)

Les prestations supplémentaires s'intégreront avec les plafonds budgétaires existants pour la catégorie au cours de l'exercice biennal actuel.

2.b Ressources disponibles lors de l'exercice en cours :

– **Ressources disponibles lors de l'exercice en cours pour financer l'application de la résolution, si elle est adoptée, en millions de US $:**

Il n'y a pas de fonds actuellement disponibles pour financer la mise en œuvre de la résolution.

– **Montant du déficit de financement, en millions de US $:**

US $1,00 million

– **Montant estimé des ressources non encore disponibles qui contribueraient à combler le déficit de financement, en millions de US $:**

Les ressources seront mobilisées pour l'exercice biennal actuel en faisant appel aux contributions volontaires.

3. Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors de l'exercice 2018-2019 (s'il y a lieu), en millions de US $:

US $7,98 millions (personnel : US $4,38 millions ; activités : US $3,60 millions)

Total pour 2018-2019, en millions de US $:

Niveau	Personnel	Activités	Total
Pays, interpays, régional	3,28	2,60	5,88
Mondial	1,10	1,00	2,10
Total	**4,38**	**3,60**	**7,98**

En a-t-il été tenu compte dans le projet de budget programme 2018-2019 ?

Le coût relatif à la mise en œuvre de cette résolution au cours de l'exercice 2018-2019 sera intégré dans le budget prévu dans le projet de budget programme 2018-2019.

4. Estimation des dépenses supplémentaires à prévoir lors des futurs exercices (s'il y a lieu), en millions de US $:

On estime le coût de la mise en œuvre de la résolution de 2020 à 2030 à US $44,20 millions (personnel : US $24,41 millions ; activités : US $19,79 millions) sur la base du maintien des taux de change.

Total pour 2020-2030, en millions de US $:

Niveau	Personnel	Activités	Total
Pays, interpays, régional	18,34	14,29	32,63
Mondial	6,07	5,50	11,57
Total	**24,41**	**19,79**	**44,20**

= = =